



Peinture sur un coin du mur

Par soleil

Bonjour à tous,

Je suis actuellement locataire d'un studio (donc une pièce) et j'ai récemment rencontré un petit dégât des eaux venant de chez le voisin qui nécessite uniquement des travaux de peinture sur un coin du mur. Mon propriétaire a décidé de faire fonctionner son assurance pour couvrir les réparations.

Cependant, il m'a informé que les travaux pourraient prendre 2 jours. Je prévois de quitter le studio bientôt et je me demande :

Est-ce que le propriétaire a l'obligation de procéder rapidement aux réparations, même si cela ne compromet pas l'habitabilité du logement ?

Quels sont mes droits dans cette situation ? Puis-je exiger que les réparations soient faites après mon départ ?

Existe-t-il des délais légaux concernant ces types de réparations ?

Merci d'avance pour vos conseils et éclaircissements !

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si le dégât des eaux est récent, les travaux de peinture doivent attendre que le support soit sec. En général plusieurs mois.

Le propriétaire a l'obligation de réaliser ces travaux, mais l'urgence ne se justifie pas. Et il ne pourra en aucun cas vous en imputer le coût lors de votre départ.